

LA CONDUITE **ACCOMPAGNÉE**

La conduite nécessite aujourd'hui de réelles compétences. Réduire les risques routiers est une obligation si nous souhaitons un meilleur partage de la chaussée. De nombreuses études ont montré que plus l'éducation routière et la sensibilisation débutent jeune, plus ces bonnes pratiques restent ancrées chez le conducteur. Ainsi, la conduite accompagnée permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire ; cette formule permet également de continuer à acquérir de l'expérience entre deux présentations, en cas d'échec à l'examen. Il existe trois formules de conduite accompagnée : l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), la conduite supervisée et la conduite encadrée. Chez 2K Drive, nous vous présentons ici ces différentes formules.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour s'inscrire à l'AAC avec 2K Drive, il faut :

1. Être âgé d'au moins 15 ans ;
2. Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les jeunes en conduite
accompagnée peuvent
se présenter à l'examen du permis
dès **17** ans**

Sécurité routière — vivre ensemble

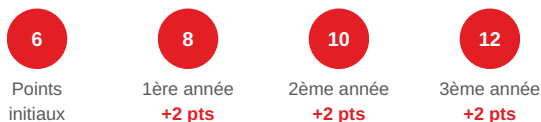
Quels avantages ?

La conduite accompagnée permet notamment :

- D'acquérir une expérience de conduite et de gagner en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
- Un taux de réussite plus important lors du passage de l'épreuve du permis, avec 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle ;
- Une période probatoire réduite : les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée sont crédités de leurs 12 points au bout de 2 ans sans infraction, contre 3 ans pour la filière traditionnelle ;
- Passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès 17 ans ;
- Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur » ;
- Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès l'âge de 15 ans.

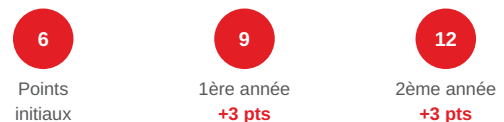
Permis probatoire : acquisition des points

Apprentissage classique de la conduite



En cas d'infraction, les points sont bloqués jusqu'à la fin de la période probatoire.

Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)



En cas d'infraction, les points sont bloqués jusqu'à la fin de la période probatoire.

La formation initiale en école de conduite

Avant de pouvoir conduire avec l'accompagnateur, l'élève doit suivre chez 2K Drive une formation initiale qui comprend :

- Une évaluation préalable d'une heure ;
- Une formation théorique sur les enjeux de la sécurité routière, permettant de préparer l'épreuve théorique générale dite « épreuve du code » ;

- Une formation pratique (cours de conduite) dont la durée ne peut être inférieure à 20 heures.

Une fois l'examen du code obtenu, et lorsque le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, après au moins 20 heures de formation obligatoire (ou davantage si l'enseignant le juge nécessaire), l'enseignant délivre à l'élève une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Celle-ci prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire pour commencer la conduite avec un accompagnateur. Il doit notamment savoir :

- Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul ;
- Choisir sa position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage de l'élève. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance du candidat, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

Qui peut être accompagnateur ?

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- Avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- Ne pas avoir été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, délit de fuite...) ;
- Être mentionné dans le contrat signé avec 2K Drive ;
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation initiale de l'apprenti conducteur.

Il est possible, pour l'élève, d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Le déroulement de la phase de conduite accompagnée

Les grandes étapes de l'apprentissage anticipé de la conduite sont :

- Un rendez-vous pédagogique avant de commencer l'apprentissage ;
- Un nombre de kilomètres parcourus supérieur à 3 000 ;
- Une durée de conduite accompagnée d'un an minimum ;
- Deux rendez-vous d'étape avec un formateur 2K Drive.

Un rendez-vous pédagogique préalable avec l'accompagnateur est obligatoire, d'une durée minimale de deux heures. Le candidat se retrouve pour la première fois en présence du moniteur et de l'accompagnateur, qui profite de cette occasion pour recevoir les conseils et informations délivrés par l'enseignant de la conduite, afin d'assurer une continuité dans la formation.

La conduite avec l'accompagnateur se déroule ensuite sur une durée minimale d'un an. Durant cette période, le conducteur devra parcourir au minimum 3 000 kilomètres, sous la vigilance et les conseils de l'accompagnateur.

Un suivi est assuré par 2K Drive sous la forme de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève : l'un entre 6 et 8 mois de conduite (environ 1 000 km parcourus), l'autre à l'issue des 3 000 km. C'est lors de ce second rendez-vous que le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans et demi.

Dans le cadre de l'AAC, les devis proposés par 2K Drive précisent : le rendez-vous pédagogique préalable (2 heures minimum), les deux rendez-vous pédagogiques obligatoires, ainsi que la formation théorique de préparation à l'examen du code de la route.

Règles particulières à respecter

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées, tant par vous que par votre accompagnateur. Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales et devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

À NE JAMAIS OUBLIER

En conduite accompagnée, gardez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire (ou sa photocopie), le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage en cas de contrôle par les forces de l'ordre.